



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, ~~BAUDUCCO Claude~~, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUIX Ludovic~~, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLS Colette, CHAPUS Jean-Louis, ~~NOUI Mohamed~~

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART
Claude BAUDUCCO	à	Nicolas CASADO

Etaient absents : Madame ANDRE-MARTIN Colette, Messieurs Ludovic BOUIX et Mohamed NOUI

Le quorum étant, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, souhaite avoir une pensée pour les personnes décédées en Indonésie ainsi que pour Tara Farès, Chanteuse Irakienne, icône des femmes libres, assassinée en Irak ces derniers jours. Il salue également la mémoire de Monsieur Charles AZNAVOUR, décédé ce jour.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 18 juin dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique qu'il y aura des modifications sur le plan de financement proposé en question n°1 et ce, compte tenu que la période actuelle correspond aux procédures de demandes de subventions auprès des partenaires et que les services de l'Etat ont informé la commune de la modification du montant octroyé pour le projet de requalification des boulevards.

Monsieur le Maire dresse un bilan de rentrée :

* **Rentrée des classes** : les effectifs sont stables sur tous les établissements scolaires (public/privé). Aucun problème particulier n'a été soulevé ; les travaux souhaités par les enseignants ont été réalisés en grande partie.

Une nouvelle Principale-Adjointe a été nommée au Collège Léo Larguier. Il s'agit de Madame SERILLON.

* **Fréquentation des sites touristiques** :

Piscine : aucun retour n'a été fait par Alès Agglomération au sujet de soucis ou dysfonctionnements

Festivités ainsi que l'animation les « Juedis du Puits » ont été appréciées et ont remporté un vif succès. Il en est de même pour le nombre d'entrées sur les deux musées malgré un



ralentissement des visites au début du mois de juillet.

* **Sécurité publique** : aucun évènement sensible n'est à déplorer

* **Forum des associations** : Monsieur le Maire remercie l'investissement des associations qui ont contribué au succès de la journée malgré qu'elle se déroulait en même temps que les journées du Patrimoine.

* **informations de rentrée diverses** :

- un conseil municipal sera convoqué le 31 octobre prochain sur un ordre du jour spécial : attribution des subventions aux associations sportives et culturelles
- Monsieur RAMPON Jean, Sous-Préfet d'Alès, a été accueilli par deux reprises en mairie
- Monsieur DURAND Patrick, a été recruté en qualité de Directeur du GIP- Contrat de Ville

* **activités sur Alès Agglomération**

- les journées du patrimoine se sont bien déroulées
- une réunion, avec les Maires du Nord du canton et Monsieur le Sous-Préfet, s'est déroulée sur le thème des problématiques des communes,
- les directeurs des écoles maternelles et primaires ainsi que les personnels ATSEM ou faisant fonction, ont été reçus afin de les informations des orientations choisies en matière du transfert de la compétence « Education ». Il a été opté pour une « compétence partagée » et ce, sur l'ensemble de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce choix engage l'Agglomération dans la gestion des statuts du personnel ; la commune gère les questions de proximité (gestion des plannings, travaux etc....).

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Demande du Fonds de Concours d'Investissement auprès d'Alès Agglomération

Monsieur CASADO propos de déposer une demande de subvention auprès d'Alès Agglomération dans le cadre des Fonds de Concours d'Investissement et ce pour le projet de requalification des boulevards. Il explique la finalité de cette enveloppe budgétaire et donne les grandes lignes du règlement de ce dispositif financier.

Monsieur CASADO ajoute que la commune avait sollicité l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité pour un montant de 424 000 €. Ces services nous ont indiqué que le projet pourrait être soutenu à hauteur de 248 205 € par le biais de la dotation à l'investissement local.

Monsieur CASADO indique qu'il a donc été décidé de débloquer auprès de l'agglomération l'enveloppe totale du Fonds de Concours d'Investissement et que le nouveau plan de financement se décline de la manière suivante :

Montant total des travaux HT	1 450 000.00 € HT	soit 1 740 000 €
TTC		
Conseil Régional	175 750.00 €	
Conseil Départemental	300 000.00 €	
Etat	248 205.00 €	
Fonds de Concours d'Investissement (Agglo)	315 211.00 €	
Part communale	710 834.00 €	

Monsieur le Maire souhaite qu'il soit noté que le montant de la participation communale au regard du montant total du projet. La commune récupérera le montant de la TVA.

Le projet se déroule comme prévu. Il est fortement soutenu par les services de l'Etat car un couloir de bus est prévu le long du collège, pour la plus grande la sécurité de ses élèves.



**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes qui lui sont relatifs

II – Dissolution de la régie « Prêt de matériel »

Monsieur CASADO indique que, par délibération du 16 septembre 2014, une régie pour le prêt de matériel avait été créée. Il explique ses finalités et les éléments administratifs liés à cette régie.

Monsieur CASADO précise qu'elle n'a jamais fonctionné et que Monsieur le Trésorier demande sa dissolution.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes qui lui sont relatifs

III – Habitat du Gard : Demande de garantie d'emprunt

Monsieur CASADO explique qu'Habitat du Gard a contracté, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt pour financer la réhabilitation de 25 logements, résidence Le Haendel.

Il ajoute que la commune est saisie pour obtenir une garantie d'emprunt conjointe à celle d'Alès Agglomération à hauteur de 50 % sur deux prêts. Il définit les caractéristiques et objectifs de chacun.

- un prêt « PAM » d'un montant de 450 000 € sur une durée de 25 ans au taux de 1.35 % (périodicité annuelle)
- un prêt « PAM Amiante » d'un montant de 156 188 € sur une durée de 15 ans au taux de 0% (périodicité annuelle)

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes qui lui sont relatifs

IV – Convention restauration scolaire avec le Département

Madame MILLOT propose de renouveler la convention de restauration entre le Conseil Départemental, le collège Léo Larguier et la commune.

Elle donne les grandes lignes des termes de la convention et renouvelle la volonté de servir des repas de qualité, variés et équilibrés aux élèves de la commune.

Madame MILLOT rappelle que le prix du repas est fixé à 3.60 €.

Monsieur le Maire ajoute que cette convention sera signée au 1^{er} janvier 2019 par Alès Agglomération

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes qui lui sont relatifs

V – Tarification des services périscolaires

Madame MILLOT explique qu'il convient de préciser les tarifs des services périscolaires pratiqués en 2018 et ce, compte tenu du transfert de la compétence « Education – Enfance – Jeunesse ».

Madame MILLOT propose de renouveler la tarification validée en séance du 25 novembre 2014, à savoir :



Quotient	Accueil Matin/soir	Temps méridien		
		Repas	Activités	Total
0 à 645	1.70 € Inchangé	2.30 €	0.60 €	2.90 €
Plus de 645	1.80 € Inchangé	2.40 €	0.60 €	3 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Habitat Indigne : délimitation périmètre insalubre

Madame ARCANGIOLI explique que dans le cadre du CLSPD, des actions sont menées pour agir contre l'habitat insalubre ou dangereux. Des rencontres trimestrielles s'organisent en présence notamment de Madame la Substitut du Procureur, des services de l'A.R.S., de la D.D.T.M, la CAF, la Gendarmerie et les services sociaux du Département. L'objectif, pour les locataires, est d'apporter des réponses à la fois réglementaires, financières et sociales aux situations rencontrées.

Madame ARCANGIOLI donne les définitions juridiques de l'Habitat Indigne ou dangereux et détaille les compétences en la matière détenues par le Maire puis par le Préfet.

Madame ARCANGIOLI indique que lors de la dernière séance de travail, Madame la Substitut du Procureur, a demandé que la commune délibère sur le principe d'engager une procédure de périmètre insalubre et ce en vertu de l'article L.1331-25 du Code de la santé publique.

Madame ARCANGIOLI explique que sous l'autorité de Préfet, l'ARS réalise une enquête-diagnostic et rédige un rapport qui sera soumis au Conseil Départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Cette procédure est contradictoire, les propriétaires peuvent émettre des observations écrites préalables à l'édition des prescriptions. Après avis du CODERST, le préfet prend un arrêté qui définit à l'intérieur duquel les locaux et les installations qu'il désigne sont interdits définitivement à l'habitation et à toute utilisation.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une démarche importante qui doit se faire dans le respect de la réglementation. Elle est nécessaire. La commune relève de nombreuses de locations inappropriées. Le sujet est difficile mais les travaux avancent petit à petit.

Monsieur le Maire revient sur un texte signé par toutes les associations nationales des collectivités lors du congrès des Régions de France. Ce dernier alerte sur la situation complexe dans laquelle les collectivités se trouvent sur le plan administratif, juridique et financier.

Monsieur le Maire indique que le prochain CLSPD se tiendra le 13 novembre prochain.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Vente d'un garage sur le quartier de Champclauson

Monsieur JOUVERT indique que par courrier du 16 juillet dernier, Monsieur Eric BOURRET a émis le souhait d'acquérir un garage situé Route de Portes à Champclauson, section cadastrale AD n°6. Il donne les caractéristiques du bâtiment et propose, au regard de l'avis du service d'évaluation domaniale, de consentir la vente au prix de 500 €, les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes qui lui sont relatifs.



VIII – Vente d'un terrain rue des Tuileries

Monsieur JOUVERT indique que par courrier du 12 juillet, Madame FURESTIER Muriel a émis le souhait d'acquérir la parcelle de terrain située au 1 Rue des Tuileries, au cadastre 22 rue de la Clède, section cadastrale AS n°715p d'une superficie de 882 m², la parcelle AS n°715 ayant fait l'objet d'une division parcellaire. Le projet envisagé consiste en la construction d'une pharmacie de 246 m² de surface plancher et de 12 places de parking.

Monsieur JOUVERT précise que la construction se réalisera dans une zone du PPRI définie comme Aléa résiduel ou non-inondable.

Monsieur JOUVERT propose, conformément à l'avis du service d'évaluation domaniale, de consentir cette vente au prix de 45 000 € HT, les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur. Cette vente ne sera effective qu'après obtention du permis de construire.

Monsieur le Maire ajoute que deux pharmacies sont en vente. Madame FURESTIER a déposé une demande auprès de l'ARS pour que la commune puisse passer de 3 pharmacies à 1. Par ailleurs, une négociation est en cours avec la société Intermarché pour récupérer une partie de leur parking, cédée par la commune par bail emphytéotique. Une discussion s'engage sur le sujet.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes qui lui sont relatifs

IX – Validation du rapport d'enquête publique : renouvellement de l'exploitation de la carrière « Le Bayonnet »

Monsieur JOUVERT indique que par arrêté préfectoral n°2018-13 du 22 mai dernier, Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique pour le renouvellement, pour une durée de 30 ans, de l'autorisation d'exploiter le terril n°595 et l'installation de traitement des matériaux au lieu-dit « Bayonnet ». Ce terril est exploité par la STTP depuis 2011. La demande de renouvellement de l'autorisation porte sur les mêmes caractéristiques que l'autorisation actuelle. L'enquête s'est achevée le 19 juillet dernier. Le rapport du commissaire-enquêteur ne soulève aucune problématique à ce renouvellement.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Acquisition d'un ensemble immobilier à NEOLIA – validation du compromis de vente

Monsieur JOUVERT revient sur la décision du 19 mars 2018 de valider le principe d'acquisition de 3 immeubles appartenant à NEOLIA pour une valeur totale de 150 000 € net. Cette acquisition se réalisait sur 2 exercices. Un compromis de vente devait être réalisé en attendant le retour de la demande d'accord de vente déposée auprès de la DDTM. Ces deux pièces administratives sont en notre possession.

Monsieur JOUVERT propose donc de finaliser l'acquisition aux conditions énoncées. Les frais d'acte et subséquents sont à la charge de la commune.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes qui lui sont relatifs

XI – Avis sur affiliation volontaire de l'Agence Technique Départementale au Centre de Gestion du Gard

Monsieur le Maire indique que l'Agence Technique Départementale, par décision du



Conseil d'Administration du 25 Juin 2018, a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la consultation des collectivités et établissements déjà affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2019.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XII – Création de postes au tableau des emplois

Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoint technique principe de 2^{ième} classe au tableau des emplois et ce, afin nommer deux agents de la collectivité qui ont réussi l'examen professionnel. Cette nomination leur permettra de faire évoluer leur carrière. Ces créations seront effectives au 1^{er} novembre prochain.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XIII – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire revient sur les termes de la loi Notre en ce qui concerne le transfert ou la rétrocession des compétences optionnelles entre un EPCI et ses communes.

La Communauté d'Alès Agglomération dispose d'un délai d'un an pour restituer et harmoniser ses compétences optionnelles qui étaient jusqu'à présent exercées de manière différenciée sur le territoire de chacun des ex-EPCI fusionnés.

Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de restituer aux communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2018, un certain nombre de compétences dont la répartition des crédits accordés aux associations sportives et culturelles.

Monsieur le Maire explique la manière dont sont réalisés les travaux de la CLECT et ce au regard de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts.

La CLECT, réunie le 20 juin 2018 a remis son rapport en détaillant, sur la base des réalisations de 2017, les attributions par commune et par associations.

Monsieur le Maire indique que la commune dispose d'enveloppes budgétaires à répartir aux associations sportives et culturelles, à savoir :

Pour les associations sportives : 17 078 €

Pour les associations culturelles : 14 100 €

Pour information Programme de la saison culturelle : 24 547 €

Une proposition de répartition des enveloppes fera l'objet d'un travail en commission spéciale et d'une séance d'un conseil municipal le 31 octobre prochain.

Monsieur le Maire propose de délibérer en faveur du rapport émis par la CLECT.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XIV – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Monsieur PEREZ présente les grandes lignes de ce rapport dont chaque membre a reçu un exemplaire avec la convocation.

Monsieur PEREZ revient sur les éléments relatifs au nombre de compteurs, au nombre de m³ distribué, à l'augmentation du taux de rendement passé de 35 % à 52 % en quelques années, du montant des impayés (8.78%). Il ajoute que depuis 2011, c'est plus 1.5 million par an de travaux réalisés dans un objectif d'amélioration du réseau.

Monsieur PEREZ fait part des travaux en cours au Moulin LARGUIER.



Monsieur PEREZ ajoute que la compétence « Eau potable » sera transférée à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2020 et qu'il semblerait que la future gestion se ferait par délégation du service public.

Monsieur le Maire se félicite des travaux du SIDEA. Il remercie ses membres pour leur investissement.

S'agissant d'un donné acte, cette question n'appelle pas au vote

XV – Questions diverses

A – Répertoire Electoral Unique

Monsieur le Maire revient sur les termes de la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales. Il indique que les listes électorales seront désormais permanentes et que le caractère annuel de la révision des listes électorales et la commission administratives chargée de la révision des listes électorales seront donc supprimés.

Monsieur le Maire fait par des nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales, les voies de recours et les nouvelles compétences dévolues aux maires.

A ce titre, il indique que la loi impose de créer une commission communale de contrôle. Il explique son rôle et indique que ses membres seront nommés par Monsieur le Préfet avant le 10 janvier 2019. Cette commission remplace, à compter de janvier 2019, la commission administrative électorale.

Monsieur le Maire propose donc de constituer cette commission qui pour les communes de plus de 1 000 habitants est la suivante :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges. Il indique les conditions
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste. Il indique les conditions.

Monsieur le Maire, au regard des restrictions et règles de la loi, propose de désigner à Monsieur le Préfet, les membres suivant pour la constitution de cette commission :

- Monsieur PEREZ
- Madame ARCANGIOLI
- Monsieur FAURE
- Madame JOUVE
- Monsieur CHAPUS

B – Semaine Bleue

Madame SOUSTELLE donne le détail des manifestations organisées dans le cadre de la semaine bleue dont le thème cette année est « Pour une société plus respectueuse de la Planète ».

C – Nom d'une personnalité féminine à une voie de la commune

Monsieur le Maire indique que le dépouillement s'est tenu ce samedi (300 votants). Le nom de Lucie AUBRAC a remporté une majorité des suffrages. La voie désignée est le « Pont des Pelouses ». Une démarche est engagée auprès du Département pour changer le nom de cette voie. Le dévoilement de la plaque se fera en présence du petit-fils de Madame AUBRAC.

Monsieur Le Maire ajoute que lors des fêtes de Sainte-Barbe, l'avenue des Mineurs sera elle aussi renommée. Un hommage sera rendu aux placières en dénommant cette voie « avenue des Mineurs et des placières ».

D – Centenaire du 11 novembre 1918

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VIGNES

Monsieur VIGNES donne le détail du programme de cet anniversaire (du 5 au 17 novembre) et du déroulement de la cérémonie du 11 novembre.



E – Calendrier

Monsieur le Maire fait un point des prochains rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 19 h 40.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**



Patrick MALAVIEILLE